

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS  
AUX TEXTES REGLEMENTAIRES POUR  
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LIGUE  
DU 25-10-2025**

# SOMMAIRE

<b>I. CHANGEMENT DE CLUB DES JEUNES</b> .....	3
a) <i>VŒU DU DISTRICT DU FINISTERE</i> .....	3
b) <i>PROPOSITION ALTERNATIVE DU COMITE DE DIRECTION DE LA L.B.F.</i> .....	4
<b>II. HORAIRES DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL 1</b> .....	10
a) <i>VŒU DU CLUB DU STADE PLABENNECOIS FOOTBALL</i> .....	10
b) <i>PROPOSITION ALTERNATIVE DU COMITE DE DIRECTION DE LA L.B.F.</i> .....	10
<b>III. NOUVELLE FORMULE DU CHAMPIONNAT U18 GARÇONS</b> .....	11

# **I. CHANGEMENT DE CLUB DES JEUNES**

## **a) VŒU DU DISTRICT DU FINISTERE**

Origine : Assemblée Générale du District 29

Proposition de modification des articles 99 et 117 des Règlements Généraux de la FFF

### **Motif :**

Les écoles de football de nombreux clubs sont mises en difficulté par la sollicitation de jeunes joueuses et joueurs par d'autres clubs, parfois même avant l'âge de 10 ans.

Ces sollicitations et les mutations qui s'en suivent ont pour effet de déstructurer les écoles de football de nombreux clubs.

Ces pratiques entraînent une perte de motivation des dirigeant(e)s et des autres enfants des équipes où jouaient ces jeunes et peuvent aboutir à l'arrêt de l'activité en condamnant une génération qui, jusque-là vivait bien.

Face à ces pratiques, nous vous demandons de bien vouloir voter pour ce vœu.

### **Article – 99 : Spécificités du changement de club des jeunes**

**Ajout d'un paragraphe 4**

**4. Chaque club ou groupement ne peut disposer par saison que de 4 mutés garçons et 4 mutées filles maximums dans leurs effectifs par catégorie dans les catégories U8/U9, U10/U11 et U12/U13 telles que définies par les modalités pratiques établies par la DTN**

**a) Toutefois, une autorisation de mutés(e) supplémentaires pourrait être accordée par dérogation à un club ou un groupement pour une demande consécutive à déménagement en cours de saison de leurs parents ou du représentant légal.**

### **Article – 117 : Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :**

a) du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F.

**Proposition District du Finistère : modification**

**a) du joueur licencié U6 et U7 ou de la joueuse U6F et U7F**

b) PROPOSITION ALTERNATIVE DU COMITE DE DIRECTION DE LA L.B.F.

Origine : Comité de Direction LBF

Exposé des motifs : Le Comité de Direction de la Ligue de Bretagne partage le constat sur le fond de l'Assemblée Générale du District. Il est nécessaire de prendre des mesures pour limiter les mouvements des clubs et fidéliser les joueurs au sein des clubs.

Si le vœu du District 29 proposé va dans ce sens néanmoins, il est dans son libellé inapplicable puisque :

- Les groupements n'ont pas de licenciés rattachés, le vœu n'est donc pas applicable en la forme tel que libellé.
- Il serait très difficile de traiter une par une chaque demande de mutation et vérifier le nombre de joueurs ayant fait l'objet d'un changement de club.
- Ce vœu serait complètement inéquitable, puisqu'un club ayant par exemple 50 licenciés U10 aurait droit à 4 mutés U10 et celui ayant 10 licenciés U10 aurait aussi droit à 4 mutés ...

Par conséquent, le Comité de Direction propose de restreindre les mouvements des jeunes entre les clubs par :

- Abaisser l'âge de l'exemption du cachet mutation aux licenciés à U9/U9F (Art. 117 des RG FFF) ;
- Limiter le nombre de mutés à 3 dans les rencontres FAER U10/U10F à U13/U13F (art. 160 RG FFF) ;
- Limiter le nombre de mutations d'un même club à 2 par catégorie (art. 99 RG FFF).

Ces mesures imposant des modifications des textes réglementaires fédéraux et donc ne sont pas du seul ressort de la Ligue de Bretagne. Si l'assemblée donnait un avis favorable à cette proposition celles-ci seraient transmises à la FFF pour étude et passage en assemblée fédérale seule instance pouvant modifier ces dispositions.

Date d'effet : Apres validation de l'Assemblée fédérale

**REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<b>Article – Art. 99 des RG FFF</b>	<b>Article – Art. 99 des RG FFF</b>
<p>1. Par exception à l'article 92 des présents règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les joueurs et joueuses des catégories de Jeunes peuvent changer de club après le 31 janvier mais ne peuvent évoluer dans ce cas que dans les compétitions ouvertes à leur catégorie d'âge sans possibilité de sur classement, conformément à l'article 152 des présents règlements,</li> <li>- quelle que soit la période, le changement de club d'un joueur ou d'une joueuse des catégories U6 à U11 ne nécessite pas l'accord du club quitté.</li> </ul> <p>2. En cas de retour au club quitté la même saison ou la saison précédente, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.</p> <p>3. Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs</p>	<p>1. Par exception à l'article 92 des présents règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les joueurs et joueuses des catégories de Jeunes peuvent changer de club après le 31 janvier mais ne peuvent évoluer dans ce cas que dans les compétitions ouvertes à leur catégorie d'âge sans possibilité de sur classement, conformément à l'article 152 des présents règlements,</li> <li>- quelle que soit la période, le changement de club d'un joueur ou d'une joueuse des catégories <del>U6 à U11</del> <b>U6 à U9</b> ne nécessite pas l'accord du club quitté.</li> </ul> <p>2. En cas de retour au club quitté la même saison ou la saison précédente, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.</p> <p>3. Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs.</p>

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<b>Article 117</b>	<b>Article 117</b>
<p>Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F.</li> <li>b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de</li> </ul>	<p>Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) du joueur licencié U6 à <del>U11</del><b>U9</b> ou de la joueuse licenciée U6 F à <del>U11</del><b>U9</b> F.</li> <li>b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de</li> </ul>

<p>dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas si la licence du joueur ou de la joueuse était déjà frappée du cachet "Mutation" dont la durée annuelle de validité n'est pas expirée.</p> <p>De plus, le joueur U12 à U19, ainsi que la joueuse U12 F à U19 F, quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge, cette mention devant figurer sur sa licence.</p> <p>Lorsqu'un joueur U18 ou U19 ou bien une joueuse U18 F ou U19 F quitte son club du fait qu'au sein de celui-ci il / elle est dans l'impossibilité de jouer dans les compétitions de sa catégorie d'âge et de la catégorie Senior, il / elle ne sera pas soumis(e) à la restriction de participation de l'alinéa précédent, si dans son nouveau club la seule possibilité qui lui est offerte est de participer aux compétitions de la catégorie Senior.</p> <p>c) Réservé.</p> <p>[...]</p>	<p>dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas si la licence du joueur ou de la joueuse était déjà frappée du cachet "Mutation" dont la durée annuelle de validité n'est pas expirée.</p> <p>De plus, le joueur U12U10 à U19, ainsi que la joueuse U12U10 F à U19 F, quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge, cette mention devant figurer sur sa licence.</p> <p>Lorsqu'un joueur U18 ou U19 ou bien une joueuse U18 F ou U19 F quitte son club du fait qu'au sein de celui-ci il / elle est dans l'impossibilité de jouer dans les compétitions de sa catégorie d'âge et de la catégorie Senior, il / elle ne sera pas soumis(e) à la restriction de participation de l'alinéa précédent, si dans son nouveau club la seule possibilité qui lui est offerte est de participer aux compétitions de la catégorie Senior.</p> <p>c) Réservé.</p> <p>[...]</p>
---	---

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<b>Article 160 – Nombre de joueurs « Mutation »</b>	<b>Article 160 « Mutation »</b>
[...]	[...]
c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de	c) <b>Sauf dispositions plus restrictives adoptées en Assemblée Générale de Ligue et reprises dans les règlements de la Ligue.</b> Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories <b>U12 à U18U10 à</b>

match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

[...]

**U19 ou U10F à U19F**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

[...]

**REGLEMENTS GENERAUX DE LA L.B.F.**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>Article 82 – Nombre de joueurs mutés. (article 160 RG FFF)</b></p>	<p><b>Article 82 Nombre de joueurs mutés. (article 160 FFF)»</b></p>
<p>[...]</p> <p>c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.</p>	<p>[...]</p> <p><del>e) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlement Généraux FFF.</del></p>
<p>[...]</p>	<p><b><i>c) Dans les compétitions de la Ligue de Bretagne et de ses Districts, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrit sur une feuille de match est fixé comme suit</i></b></p> <p><b><i>Foot à 11 : U14/U14F à U18/U18F :</i></b>  <b><i>- 4 dont un maxi hors période</i></b></p> <p><b><i>FAER : U11/U11F et U13/U13F :</i></b>  <b><i>- 3 dont un maxi hors période</i></b></p> <p>[...]</p>

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>Article – 55 Bis Spécificités du changement de club des jeunes (Art. 99 des RG FFF)</b></p>	<p><b>Article – 55 Bis Spécificités du changement de club des jeunes (Art. 99 des RG FFF)</b></p>
<p>3. Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs</p>	<p>3. Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs.</p> <p><b>AG LBF DU 25/10/2025</b>  <b>Seront notamment considérés comme abusifs en cas d'opposition de club les changements de clubs de plus de 2 licenciés de la même catégorie âge (U10 à U18) d'un club vers un autre.</b></p>

-----

## II. HORAIRES DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL 1

### a) VŒU DU CLUB DU STADE PLABENNECOIS FOOTBALL

**Proposition :**

« Actuellement, le championnat R1/G se déroule le dimanche, horaire 15H30 et 15H00 suivant la période de l'année. La rencontre peut se dérouler la veille après accord du club visiteur et validation de la ligue.

Il est proposé que les clubs de R1 disposant d'un éclairage conforme aux normes en vigueur

(Actuellement T4 - E6) puissent disputer leurs rencontres de championnat le samedi en soirée (entre 18 et 20H00) sans avoir à demander l'accord du club visiteur ».

### b) PROPOSITION ALTERNATIVE DU COMITE DE DIRECTION DE LA L.B.F.

## REGLEMENT – CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS

**Origine :** Comité de Direction

**Motif :** Proposition du Comité de Direction de donner la possibilité pour les clubs du Championnat Régional 1 de fixer leurs rencontres à domicile lors des engagements en précisant s'il souhaite jouer le dimanche après-midi ou le samedi soir sans avoir besoin de l'accord du club adverse. Pour les modifications ponctuelles en cours de saison, les modalités de modifications des horaires restent inchangées (Accord du club adverse).

**Date d'effet :** saison 2026/2025

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>Article – 4. Organisations des matchs</b> [...]</p> <p><b>4. Heure officielle des matches :</b> a) Les rencontres se disputeront à 13h30 (match d'ouverture) ou 15h30 (match principal), selon les besoins du calendrier ; sauf pendant la période d'hiver du 1er novembre au 15 février inclus où les horaires sont fixés à 13 h et 15 h. Pour les matches de Coupe les horaires sont fixés par les Commissions compétentes.</p>	<p><b>Article – 4. Organisations des matchs</b> [...]</p> <p><b>4. Heure officielle des matches :</b> a) <b>Pour les Championnats Régional 2 et Régional 3</b>, les rencontres se disputeront <b>le dimanche</b> à 13h30 (match d'ouverture) ou 15h30 (match principal), selon les besoins du calendrier ; sauf pendant la période d'hiver du 1er novembre au 15 février inclus où les horaires sont fixés à 13 h et 15 h. <del>Pour les matches de Coupe les</del></p>

b) Ces heures ne pourront être modifiées qu'après autorisation des commissions compétentes, qui devront être saisies de l'accord des clubs dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article 3-1 du présent règlement.

[...]

horaires sont fixés par les Commissions compétentes.

**b) Pour le Championnat Régional 1, les clubs peuvent lors de l'engagement des équipes fixer le début de leurs rencontres à domicile soit**

**- Le samedi entre 19h et 20h**

**- Le dimanche à 15h30**

**- Le dimanche à 15h en période hiver.**

**c) Les heures ainsi prévues** au calendrier des rencontres ne pourront être modifiées qu'après autorisation des commissions compétentes, qui devront être saisies de l'accord des clubs dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article 3-1 du présent règlement.

Pour les matches de Coupe les horaires sont fixés par les Commissions compétentes.

### **III. NOUVELLE FORMULE DU CHAMPIONNAT U18 GARÇONS**

Origine : Comité de Direction L.B.F

Voir présentation ci-après.

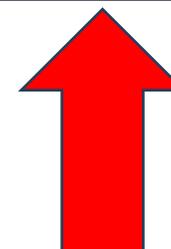


# PROJET REFORME COMPETITION U18

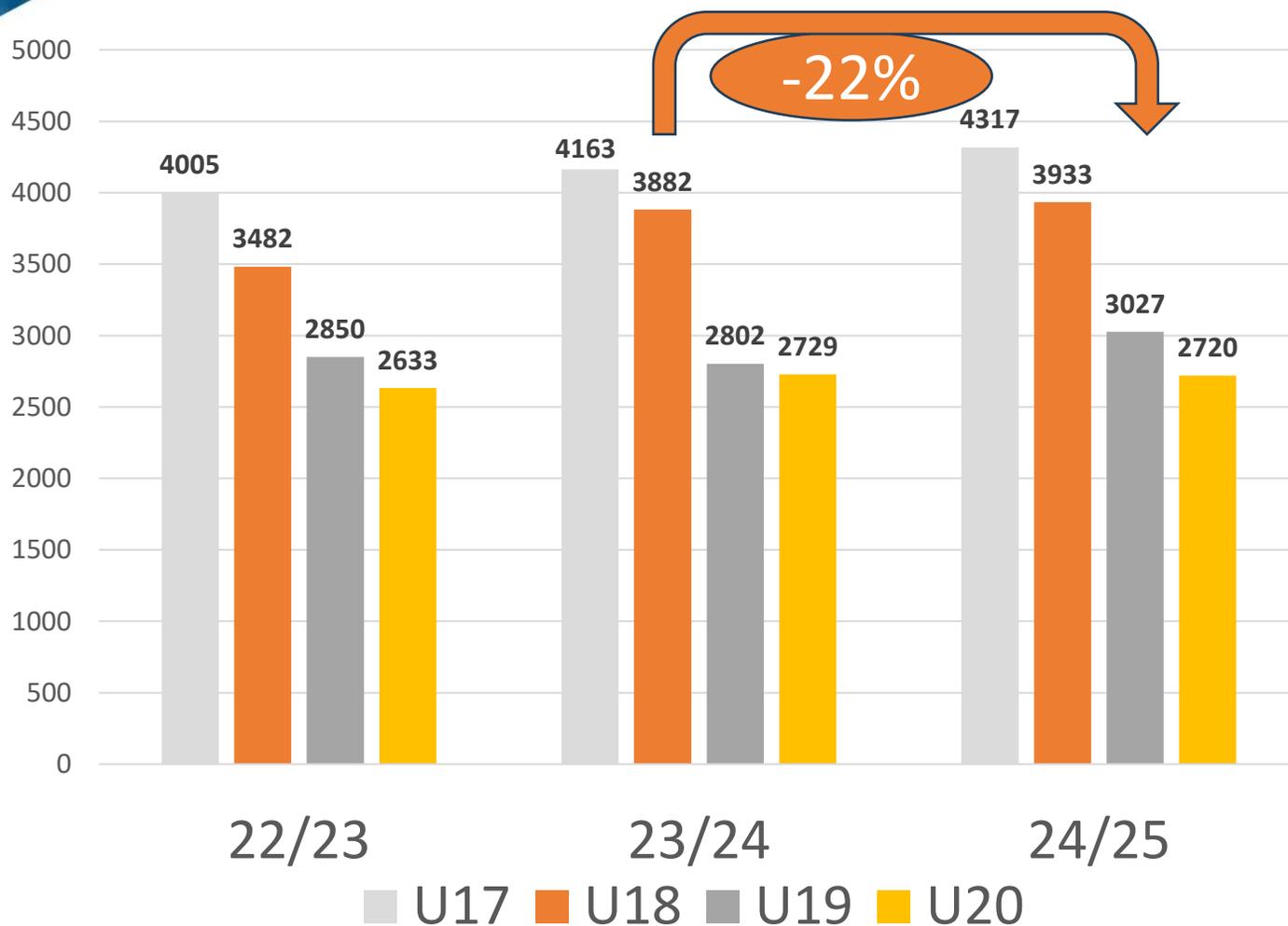
 ILS SONT FOOT CES BRETONS!

- Taux arrêt des joueurs entre U18 et U19 est important
- Nombreux forfaits sur la 2° phase U18 R2
- Gros écarts de niveaux entre les équipes
- Aucun intérêt de la phase 2 en R2 puisque débouche sur aucune compétition.

	U17	U18	<b>EVO17&gt;18</b>	U19	<b>EVO 18&gt;19</b>	U20	<b>EVO 19&gt;20</b>
22/23	4005	3482		2850		2633	
23/24	4163	3882	-3,07%	2802	-19,53%	2729	-4,25%
24/25	4317	3933	-5,52%	3027	-22,02%	2720	-2,93%



# EVOLUTION LICENCIES PAR SAISON ET CATEGORIES



## Constat

- Le nombre de licenciés, par catégorie prise séparément, est stable d'année en année, **par contre la déperdition est importante entre U18 et U19**
- Fidélisation U17 > U18 = - 5%
- **Fidélisation U18 > U19 = - 22%**
- Fidélisation U19 > U20 = - 3%
- Comment fidéliser les Licenciés passant de U18 à U19?
- Très souvent ces licenciés arrêtent en cours de saison car nos compétitions U18 sont sans intérêts : **aucun enjeu sportif**



# EVOLUTION TOTAL EQUIPES ENGAGEES (Ligue + Districts)

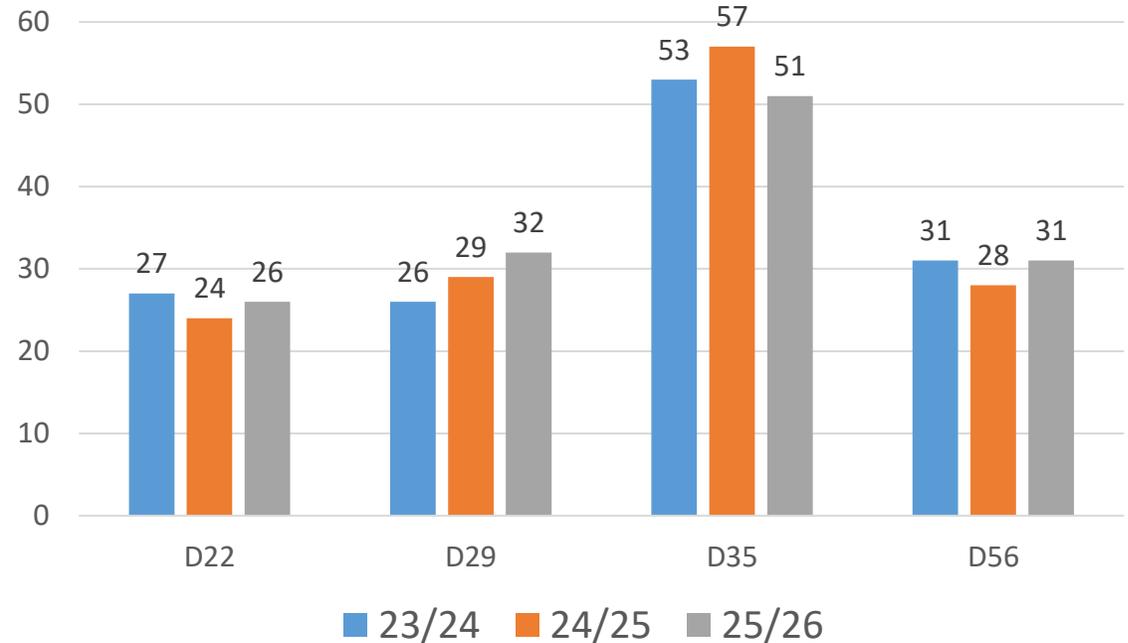
	23/24	24/25	25/26
D22	27	24	26
D29	26	29	32
D35	53	57	51
D56	31	28	31
total	137	138	140

	Nbr EQ en Ligue	Total Equipes	Taux EQ en ligue
D22	8	26	30%
D29	10	32	31%
D35	11	51	21%
D56	11	31	35%



**TAUX global EQUIPES EN LIGUE  
= 40/140 soit 28,5%**

Evolution nbre équipes



# FORFAITS ENREGISTRES SUR LE CHAMPIONNAT U18 R2

U18 R2			
	Nbr Matches	Total Forfaits	%
2022-2023	135	59	44
2023-2024	135	31	23
2024-2025	135	58	43

Plus de 40% de forfaits dans un championnat régional est inacceptable

Le taux de forfaits est beaucoup trop important,

Ceci rejoint le constat précédent du nombre d'équipes en Ligue trop élevé .

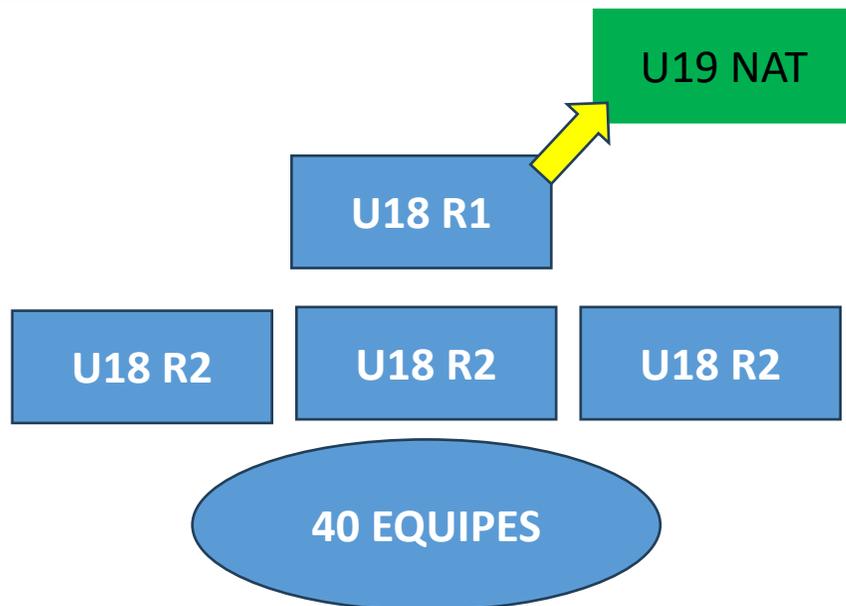
Il est nécessaire de réduire le nombre d'équipes en Ligue aux seuls clubs pouvant et souhaitant une compétition intéressante pour pouvoir fidéliser les joueurs.



- Des compétitions plus attractives,
- Réduire la différence de niveaux entre les équipes dans une même division,
- Revoir la pyramide (Taux Equipes en Ligue trop important : 28%)
- Intégrer les U19 qui arrêtent car ils ne sont pas intéressés par la compétition du dimanche ?

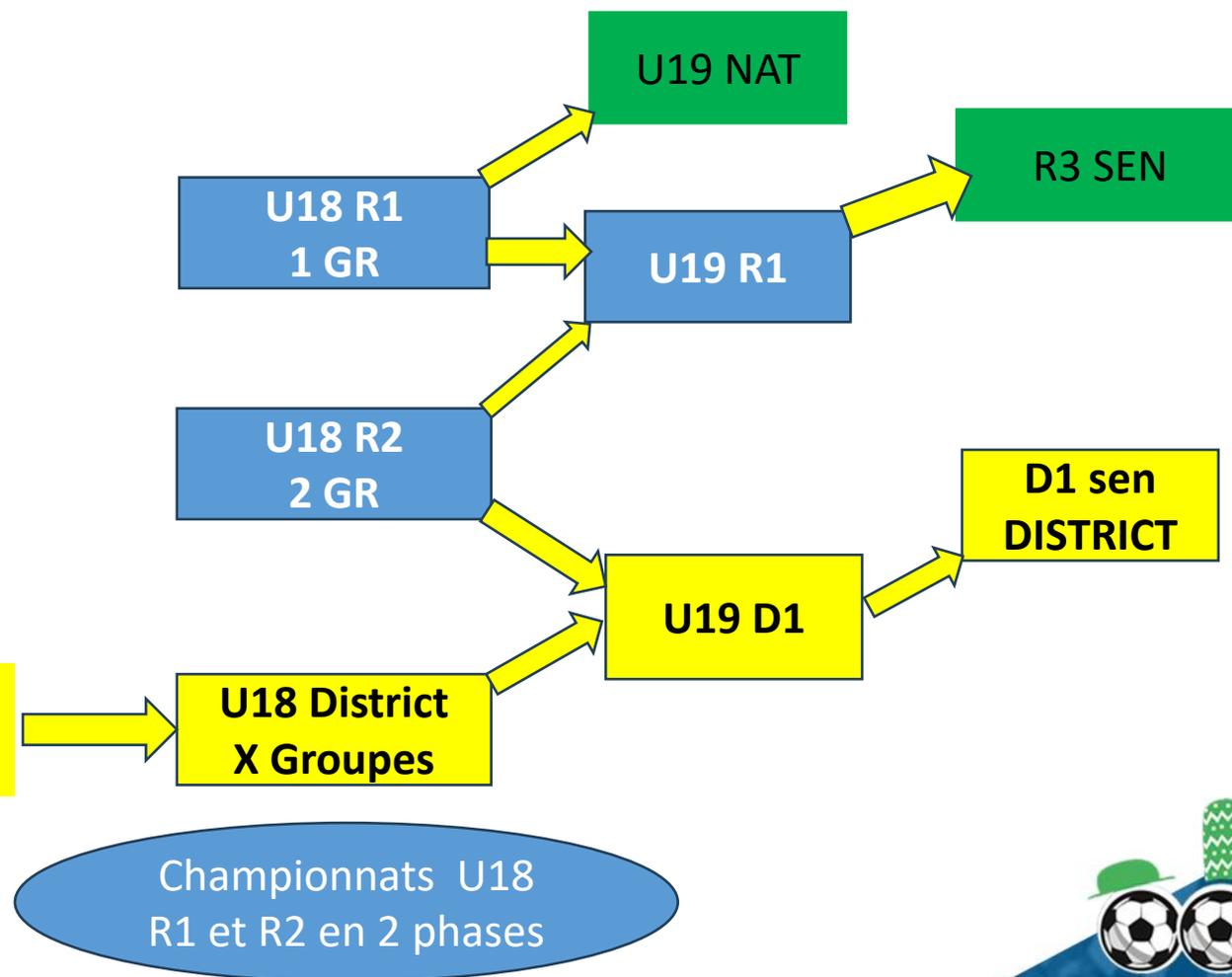


## SITUATION ACTUELLE



La partie en jaune est du ressort des Districts qui mettront en œuvre ou non (FACULTATIF)

## CIBLE PROPOSEE

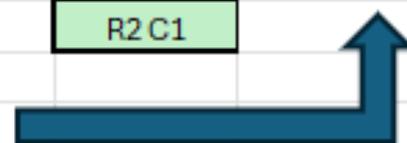


## PHASE 1

Mouvements JUIN 2026								
U17 NAT	U17R1	U17R2	U17R2	U17R2	D1 29	D1 22	D1 35	D2 56
1	R11	R2 A1	R2 B1	R2 C1	D29 1	D22 1	D35 1	D56 1
2	R12	R2 A2	R2 B2	R2 C2	2	2	2	2
3	R13	R2 A3	R2 B3	R2 C3	3	3	3	3
4	R14	R2 A4	R2 B4	R2 C4	4	4	4	4
5	R15	R2 A5	R2 B5	R2 C5	5	5	5	5
6	R16	R2 A6	R2 B6	R2 C6	6	6	6	6
7	R17	R2 A7	R2 B7	R2 C7	7	7	7	7
8	R18	R2 A8	R2 B8	R2 C8	8	8	8	8
9	R19	R2 A9	R2 B9	R2 C9	9	9	9	9
10	R1 10	R2 A10	R2 B10	R2 C10	10	10	10	10
N11								
N12								
PASSENT U18 R1								
PASSENT U18 R2								
PASSENT U18 R2								
PASSENT DISTRICT								
Accessions des districts								

COMPO DES DIVISIONS SEPT 2026		
U18 R1	U18 R2A	U18 R2 B
N11	R18	R19
N12	R1 10	R2 A2
R11	R2 B2	R2 C2
R12	R2 B3	R2 C3
R13	R2 A3	R2 B4
R14	R2 A4	R2 C4
R15	R2 A5	R2 B5
R16	R2 C5	R2 A6
R17	D29 1	D22 1
R2 A1	D56 1	D35 1
R2 B1		
R2 C1		

MOUVEMENTS DEC 2026		
U18 R1	U18 R2A	U18 R2 B
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10
11		
12		
Descentes U18 R2		
Accessions U18 R2		
Descentes district		



# PROJET 1 – Phase 2

## PHASE 2

COMPO DES DIVISIONS JAN 2027			Mouvements JUIN 2027		
U18 R1	U18 R2A	U18 R2 B	U18 R1	U18 R2A	U18 R2 B
1	9 R1	10 R1	1	1	1
2	11 R1	12 R1	2	2	2
3	2	2	3	3	3
4	3	3	4	4	4
5	4	4	5	5	5
6	5	5	6	6	6
7	6	6	7	7	7
8	7	7	8	8	8
1 R2A	D29 1	D22 1	9	9	9
1 R2B	D56 1	D35 1	10	10	10
PASSE CN U19					
PASSENT U19 R1					
PASSENT U19 D1 eventuel					

## Projet calendrier phase 1

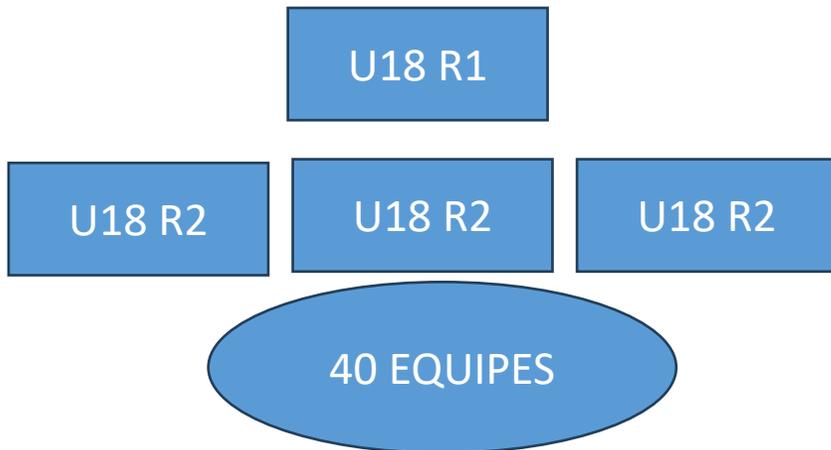
05/09/2026	J1	Gamb
12/09/2026	J2	J1
19/09/2026	Gam	Gamb
26/09/2026	J3	J2
03/10/2026	Gam	Gamb
10/10/2026	J4	J3
17/10/2026	Gam	Gamb
24/10/2026	J5	J4
31/10/2026	Gam	Gamb
07/11/2026	J6	J5
14/11/2026	J7	J6
21/11/2026	J8	J7
28/11/2026	Gam	Gamb
05/12/2026	J9	J8
12/12/2026	J10	J9
19/12/2026	J11	MR
26/12/2026		
02/01/2027		
09/01/2027	MR	MR

## Projet calendrier Phase 2

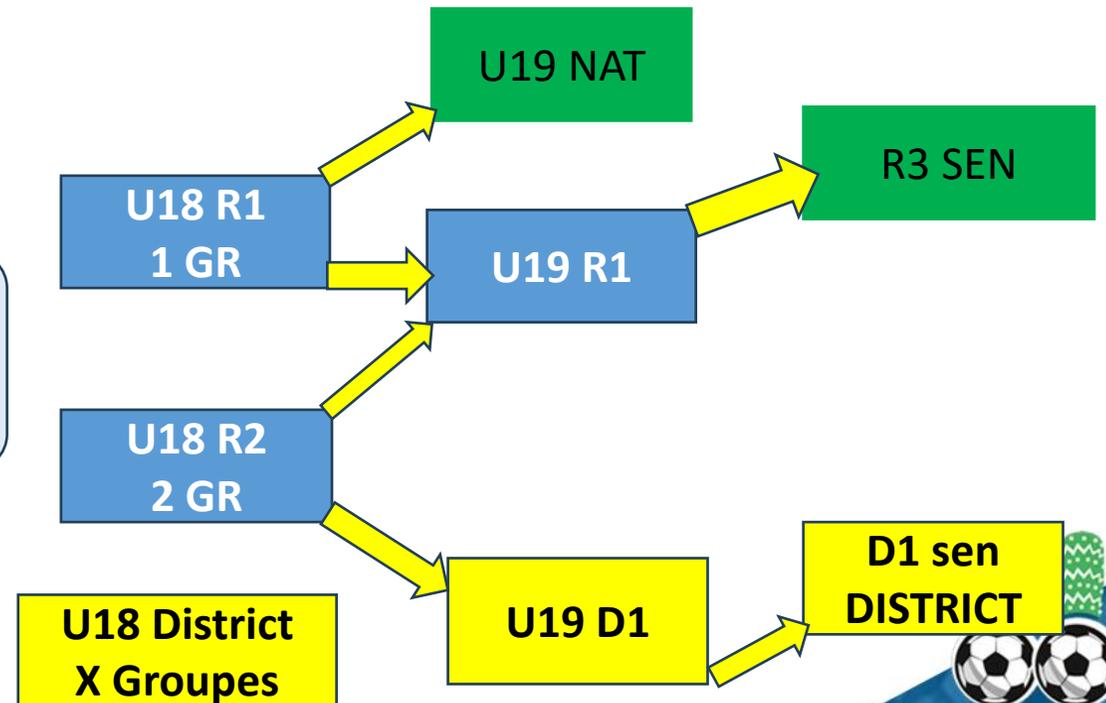
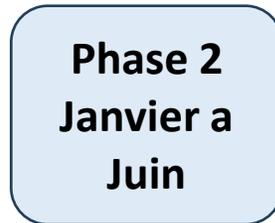
16/01/2027	MR	MR
23/01/2027	COUPE	COUPE
30/01/2027	J1	J1
06/02/2027	COUPE	COUPE
13/02/2027	J2	J2
20/02/2027	COUPE	COUPE
27/02/2027	MR	MR
06/03/2027	MR	MR
13/03/2027	J3	J3
20/03/2027	J4	J4
27/03/2027	COUPE (Pâques)	
03/04/2027	J5	J5
10/04/2027	J6	J6
17/04/2027	COUPE	COUPE
24/04/2027	J7	J7
01/05/2027	Férié	
08/05/2027	Ascension	
15/05/2027	COUPE	COUPE
22/05/2027	J8	J8
29/05/2027	J9	J9



## SITUATION ACTUELLE



## CIBLE FUTURE



La partie en jaune est du ressort des Districts qui mettront en œuvre ou non (FACULTATIF)



# COMPARATIF DES DEUX VERSIONS

## PROJET 1

- Pyramide U18 sur 3 groupes 1 R1 et 2 R2
- R1 en 2 phases Groupe de 12 Ph1 et 10 Ph 2
- R2 en 2 phases
- Accessions de R2 vers R1 en décembre
- Composition des groupes R1 selon classement U17 A-1
- Composition des groupes R2 selon le classement des U17 A-1
- Accès Championnat U19 A+1
- Calendrier très serré pour U18 R1 phase 1

## PROJET 2

- Pyramide U18 sur 3 groupes 1 R1 et 2 R2
- R1 Phase Unique groupe de 12
- Pas de R2 Phase 1 mais brassage accès R2
- Pas Accession de R2 vers R1 en decembre
- Composition des groupes R1 selon le classement U17 A-1
- Composition des groupes R2 Apres Brasages R2 phase 1
- Accès Championnat U19 A+1
- Brassage accès R2 permet d'inclure plus d'équipes de District dans l'accession en ligue



- Nouvelle pyramide mise en place dès le début de la SAISON 2026/2027
- Ceci Impose la modification des textes actuels sur la 2° Phase de la saison 2025/2026 qui débute en janvier prochain.
- Les textes modifiés selon le projet retenu seraient donc applicables au 01/01/2026 pour application Phase 2 du championnat saison 25/26
- Modification Art 17 et Art 18 du règlement championnat des jeunes qui reprendront les dispositions adoptées ce jour.





[WWW.FOOTBRETAGNE.FFF.FR](http://WWW.FOOTBRETAGNE.FFF.FR)



 **ILS SONT FOOT CES BRETONS!**